



garde de mon enfant, couple non marié

Par **gabriel**, le **27/04/2011** à **20:46**

Bonsoir,

Je suis séparé depuis peu de la maman de ma fille (5ans)(nous ne sommes pas marié, et j ai reconnu bien évidemment ma fille) , nous habitons dans la région Centre, et aujourd'hui je viens de voir, qu'elle est entrain d'essayer de chercher un travail , dans le sud de la France (nous sommes originaires des Bouches du Rhone .)

As-t-elle le droit, de partir avec ma fille?? (860km..) :..-((elle à un travail ici.

J'aurais aimé une garde alterné, mais elle refuse catégoriquement en me disant, que ce n'est pas bon pour la petite...

Dois-je prendre un avocat, pour faire valoir mes droits... j'ai très peur de perdre ma ptite puce....

Merci beaucoup.

P.s : si ça peut servir, je suis maître nageur, à la ville (BEESAN)

Par **Domil**, le **27/04/2011** à **23:18**

Est-ce qu'il y a un jugement établissant les droits de chacun ?
Si ce n'est pas le cas, faites immédiatement la requête au juge

Par **gabriel**, le **28/04/2011** à **00:06**

Re bonsoir,

Non il n'y a eu aucun jugement, aucun papier de fais...
Il faut que je fasse quoi exactement comme requête au juge?
Et attendant comment se passe la garde?
Merci beaucoup.

Par **Domil**, le **28/04/2011** à **13:56**

L'enfant réside donc habituellement chez la mère. Vous ne pouvez la contraindre à quoi que ce soit. Elle est censée vous avertir si elle part, mais la seule contrainte légale est de vous donner l'adresse de l'enfant dans le mois qui suit le déménagement
Faites immédiatement une requête au JAF !!!